



---

## DOCUMENT DE POSITION

---

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le gouvernement du Québec confirmait tout récemment un soutien financier totalisant 22 millions de dollars à l'entreprise britannique Cinesite qui œuvre dans le domaine de la production d'effets visuels et d'animation pour l'industrie du film et la production télévisuelle à Montréal.

Une annonce d'importance pour le gouvernement qui souhaite visiblement témoigner de son appui à cette industrie prometteuse et se réjouir devant la perspective emballante de 500 nouveaux emplois.

Or, cet appui soulève la préoccupation des producteurs québécois regroupés au sein de l'Alliance Québec Animation (AQA) qui y voient plutôt une concurrence déloyale et une iniquité désolante.

Rappelons que l'AQA rassemble une vingtaine d'entreprises et une centaine d'individus liés au domaine de l'animation. Fondé en mai 2011, le regroupement a pour mission la relance de l'animation au Québec et la valorisation du développement de la propriété intellectuelle (PI) d'ici en animation.

En appuyant clairement Cinesite, le gouvernement a choisi d'aider un joueur international, de lui donner les leviers financiers nécessaires pour attirer une main-d'œuvre de qualité (déjà rare, faut-il le rappeler) et de le soutenir dans le déploiement de ses projets.

Or, la création d'emplois promise risque plutôt de se traduire par le déplacement de la main-d'œuvre vers ce studio, voire la mise en péril de plusieurs entreprises québécoises qui ne pourront visiblement pas se battre à armes égales.

Sans demander la charité, ni même au gouvernement de reculer, les joueurs regroupés au sein de l'AQA souhaitent bénéficier des mêmes critères d'évaluation et du même niveau de soutien pour leurs propres projets d'animation.

L'AQA souhaite offrir au gouvernement du Québec l'occasion de renouveler son engagement envers les entreprises de la nouvelle économie, de soutenir plus efficacement des fleurons québécois et, surtout, de corriger les iniquités engendrées par les incitatifs fiscaux octroyés à Cinesite.

L'objectif, à terme, reste celui de créer de l'équité, de favoriser une concurrence juste et loyale, d'encourager des investissements dans la réalisation de projets d'envergure internationale et de soutenir la consolidation et la création d'emplois de qualité et la multiplication de retombées économiques.

Le gouvernement du Québec demeure un allié de premier plan et doit miser sur une politique audacieuse et des incitatifs compétitifs qui permettront à des sièges sociaux et des entreprises québécoises de poursuivre leur essor et de contribuer, encore davantage, à la prospérité économique du Québec.

Dans le contexte où ailleurs dans le monde, on assiste à un rehaussement des crédits d'impôt à l'industrie et de l'aide sous toutes ses formes, le gouvernement du Québec a aussi l'occasion de repenser ses propres politiques publiques, notamment sa coupe latérale de 20 % aux crédits d'impôt de services et de production de contenus locaux qui a eu cours en juin 2014.

Le potentiel de l'industrie de l'animation québécoise est énorme, mais, faute de moyens, il ne peut se déployer pleinement.

On parle ici d'une industrie qui développe des propriétés intellectuelles d'envergure internationale et qui doit voir ses projets évalués à leur plein mérite et sous les mêmes balises que ceux de Cinesite.

On parle d'une industrie qui doit bénéficier, elle aussi, des leviers et des incitatifs nécessaires pour rivaliser avec les meilleurs.

## L'ALLIANCE QUÉBEC ANIMATION

Fondée en 2011, l'Alliance Québec Animation (AQA) est le porte-parole de l'industrie de l'animation au Québec. L'AQA promeut une vision concertée du secteur, de ses enjeux et des solutions et entretient la coopération entre tous les intervenants du milieu de la production médiatique qui ont des intérêts pour le secteur de l'animation.

L'AQA regroupe les producteurs, studios, artistes et artisans œuvrant en animation. Son objectif global est de contribuer à la relance de l'industrie au Québec et à la valorisation de la propriété intellectuelle à travers quatre (4) grands axes d'intervention, soit la création et l'innovation; la formation et la main-d'œuvre; le financement et la coproduction; et enfin, la mise en marché des productions d'animation.

## L'ANIMATION : UNE INDUSTRIE À FORT POTENTIEL ÉCONOMIQUE

L'industrie de l'animation québécoise suscite fierté et admiration de par son rayonnement international. Elle constitue avant tout un moteur de développement économique majeur pour le Québec et contribue de manière significative à la création d'emplois, à l'exportation du génie et du savoir-faire québécois et au rayonnement du Québec sur l'échiquier mondial.

### La création d'emplois de qualité

En 2014-2015, le Québec comptait 16 entreprises d'animation (producteurs et studios) employant environ 1 000 personnes. Comparativement aux autres secteurs de l'audiovisuel, les producteurs d'animation et les fournisseurs de services créent :

- Des emplois à plus long terme, compte tenu de la nature des projets. En effet, la durée des emplois dans les projets en prises de vues réelles est beaucoup plus courte (entre un à six mois en moyenne) tandis que pour les emplois d'animation, elle est de l'ordre de trois à 24 mois.
- Des emplois qualifiés bien rémunérés. Année après année, la rareté des effectifs sur le marché commande des salaires parmi les plus élevés au Québec. Alors que l'âge moyen des travailleurs du secteur est de 26 ans, le salaire médian est de 63 500 \$, soit 54 % plus élevé que le salaire moyen au Québec.
- Des emplois en plus grand nombre. En général, 75 % du budget de projets d'animation est alloué à la main-d'œuvre alors que pour les projets de tournages en prises de vues réelles, le taux est plutôt de 50 %.
- Des emplois indirects en plus grand nombre. La production d'animation ouvre toute grande la voie pour le *transmédia* et une approche de développement 360 degrés. En effet, les projets d'animation peuvent se décliner en plusieurs produits tels que le livre, le jeu, le disque et les jouets, multipliant les retombées, comme la création de nouveaux emplois dans ces secteurs.

### **L'exportation des productions d'animation et des services de production d'animation**

L'animation est reconnue comme une force exportatrice, ce qui se traduit par :

- L'entrée de nouveaux capitaux dans l'économie québécoise;
- Une capacité supérieure de récupération des investissements.

Pour de nombreuses entreprises, les revenus internationaux représentent 50 % à 100 % de leur volume d'affaires et permettent d'en assurer la pérennité. Les profits qu'engendrent ces exportations demeurent, de surcroît, au Québec et profitent à l'économie locale.

### **Le rayonnement et la notoriété du Québec à l'international**

L'industrie de l'animation québécoise constitue un formidable levier de rayonnement sur la scène internationale. Tel qu'illustré en [Annexe I](#) du présent document, l'exemple de **Toupie et Binou** est particulièrement éloquent : des revenus d'affaires de plus de 15 millions de dollars, une série vendue dans 175 pays et produite en 30 langues et une foule de produits dérivés qui en maximisent encore les retombées.

**La Guerre des tuques 3D** affiche une trajectoire tout aussi impressionnante alors que le film cumule les honneurs et qu'il a été vendu dans plus de 200 pays.

Enfin, même s'il ne sortira pas avant Noël 2017, le film d'animation québécois **Nelly et Simon: Mission Yéti** est déjà assuré de faire le tour du monde puisque plus de 25 pays et territoires en ont déjà acheté les droits de distribution.

La créativité et la qualité des productions québécoises sont reconnues à l'international et convoitées par des partenaires canadiens et étrangers. Cela donne lieu à des partenariats de coproduction entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les divers pays attirés par le génie québécois, certes, mais aussi par les incitatifs fiscaux qui doivent demeurer attractifs.

Au-delà de sa réputation enviable, l'industrie doit pouvoir miser sur un environnement d'affaires concurrentiel pour demeurer une destination de choix et, en cette matière, les crédits d'impôt demeurent un élément clé au chapitre de la compétitivité de nos entreprises.

## UN POTENTIEL EXPONENTIEL... MAIS UN ÉLAN FREINÉ

Au fil des ans, le secteur québécois de l'animation a connu une effervescence et des périodes plus difficiles. Alors que la valeur de la production québécoise a atteint un sommet de 200 millions de dollars en 2000, au cours des années suivantes, on a vu fondre ce volume et atteindre un peu plus de 20 millions de dollars en 2010.

Depuis, le secteur peine à reprendre sa croissance. Or, son potentiel est énorme. En effet, en 2014-2015, la valeur de la production du secteur de l'animation s'établissait à plus de 70 millions de dollars. Les perspectives sont pourtant emballantes comme en témoigne une enquête récente effectuée auprès de nos membres. En effet, le **portfolio potentiel** de projets d'animation pour les prochaines années pourrait se traduire par un volume de production de **214 millions de dollars**.

Ce chiffre ne tient pas compte de tous les effets dérivés des productions d'œuvres originales, encore moins des effets indirects et induits, en amont et en aval de ces productions, en termes de création de richesses intérieures, d'exportations et d'emplois.

En fait, en plus d'être un acte de création artistique, l'animation est un véritable moteur industriel de croissance et de développement pour le Québec et un levier pour un ensemble d'activités génériques et dérivées.

Malheureusement, au fil des ans, des mesures et des orientations publiques ont contribué à en freiner significativement l'élan.

### **Les coupes drastiques aux crédits d'impôt et le décret de 2013 : des mesures dévastatrices**

Les modifications apportées en 2014 au crédit d'impôt pour les services de production cinématographique (code 29) et au crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises (code 11) ont fait très mal aux producteurs et studios québécois. Et malgré un rehaussement partiel du crédit d'impôt de production en mars 2015, cette mesure continue d'affecter durement l'industrie.

De même, le décret de décembre 2013, qui introduisait une notion réductrice des crédits d'impôt suivant un investissement d'un studio de services dans la structure financière des producteurs, a ajouté une couche aux obstacles déjà importants imposés à notre développement.

Les résultats de ces deux mesures imposées par le gouvernement du Québec ont été dévastateurs et continuent d'agir comme un frein à notre croissance et à notre capacité à profiter des opportunités du marché.

Depuis 2014, des pourparlers avec des producteurs ont pris fin, des projets ont avorté et certains studios de services sont demeurés inactifs. À crédits d'impôt égaux entre le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, on comprend rapidement qu'Hollywood, par exemple, choisisse des partenaires plus naturels sur les plans de la linguistique ou de la proximité géographique.

Ailleurs dans le monde, particulièrement en Europe, on assiste à un rehaussement des crédits d'impôt à l'industrie et de l'aide sous toutes ses formes. Le Québec ne suivant pas ce mouvement, cela s'est inévitablement traduit par un ralentissement des projets en coproduction comme en services.

Clairement, et tel qu'illustré à l'Annexe II de ce document, le Québec a perdu en compétitivité face aux autres provinces canadiennes tout comme à l'échelle internationale.

### **Cinesite : un soutien financier déloyal et inaccessible aux producteurs et studios québécois**

Les producteurs d'animation tournés vers l'international ont de la difficulté à compléter leur structure de financement lorsqu'ils enclenchent la réalisation de leurs projets. Certains doivent parcourir le monde et vendre à l'avance un produit qui n'est pas encore réalisé, au détriment d'un prix de vente correspondant à la juste valeur de l'œuvre à produire.

L'industrie ne peut également bénéficier d'aucune aide significative à l'exportation. Pourtant, quand certains de nos membres parviennent à percer les marchés étrangers, cela se traduit presque à tout coup par des succès remarquables, un rayonnement international qui rejaillit sur tout le Québec.

Par ailleurs, plusieurs de nos membres ont tenté sans succès par le passé, et encore récemment, d'obtenir de la part d'Investissement Québec (IQ) des prêts ou des garanties de prêt afin de soutenir leurs entreprises. Un soutien crucial afin d'agrandir ou de moderniser leurs infrastructures ou encore d'acquérir des logiciels spécialisés qui constituent un outil coûteux et important de création dans le secteur.

À chaque fois, ils se sont butés à un refus catégorique et brutal d'IQ de contribuer à la compétitivité de leurs entreprises et à leur capacité de conquérir les marchés. IQ offre pourtant ces services financiers aux entreprises de tous les autres secteurs industriels québécois et même étrangers. Et il a fait exception récemment en soutenant non seulement une entreprise étrangère, mais **une entreprise étrangère dans le secteur de l'animation, traitement qu'on se refuse à offrir aux entreprises québécoises du secteur.**

Voilà pourquoi l'annonce d'une aide importante à l'entreprise britannique Cinesite sous forme d'un prêt de 2,4 millions de dollars pour l'expansion de son studio visuel et d'animation assorti de garanties de prêt d'un montant global de presque 20 millions de dollars pour soutenir trois projets de films d'animation en a surpris plus d'un et choqué plusieurs.

Offrir ce soutien à un producteur étranger alors qu'il est refusé aux producteurs et studios d'animation québécois constitue une iniquité flagrante. Cet appui risque en outre d'encourager les producteurs et studios étrangers à venir s'établir au Québec avec l'aide financière du gouvernement du Québec plutôt que de travailler en collaboration (services) ou en coproduction avec des entreprises québécoises, privant les producteurs québécois d'importants contrats.

De plus, les 500 emplois promis par Cinesite pour la production des trois projets d'animation constitueront forcément un déplacement d'une partie de la main-d'œuvre rare et spécialisée de nos entreprises. En effet, Cinesite sera en mesure d'offrir un contrat de longue durée encore mieux rémunéré, grâce au soutien du gouvernement du Québec.

La perte d'une partie de nos artistes réduira très certainement notre capacité de réaliser des projets en services et, plus encore, d'accroître notre performance en matière de production originale et de création de propriété intellectuelle qui génèrent des retombées économiques directes et indirectes beaucoup plus substantielles.

Les perspectives sont pourtant emballantes comme en témoigne le portefeuille de projets potentiels évoqué précédemment. Or, faute de leviers financiers et d'un support équivalent à celui offert à Cinesite, plusieurs projets risquent de ne jamais se concrétiser.

Un traitement juste et équitable conjugué à un appui renouvelé du gouvernement du Québec nous permettraient non seulement de tirer notre épingle du jeu comme créateur d'œuvres originales ou de services de production, mais aussi de renouer avec la prospérité, voire de dépasser la valeur record que nous avons déjà connue en 2000. En levant les obstacles qui freinent la performance de notre industrie, le gouvernement du Québec a visiblement l'occasion de la propulser.

## JUSTICE ET TRAITEMENT ÉQUITABLE POUR NOTRE INDUSTRIE

Si nous souhaitons que la situation change, que l'industrie de l'animation renoue véritablement avec la croissance, qu'elle puisse se battre à armes égales avec les studios étrangers, qu'elle multiplie les projets à propriété intellectuelle et qu'elle se lance à la conquête des marchés internationaux avec des produits originaux, le gouvernement du Québec doit la soutenir en considérant les quatre volets suivants dans son portfolio d'interventions :

- Offrir aux studios québécois d'animation et aux producteurs, par l'entremise d'Investissement Québec ou d'un autre organisme gouvernemental, **des leviers financiers similaires à ceux offerts notamment à Cinesite** afin qu'ils puissent concurrencer à armes égales sur les marchés domestiques et internationaux.
- Rétablir les paramètres des crédits d'impôt applicables à notre industrie suivant les conditions qui prévalaient avant 2014 afin notamment de susciter un retour au Québec des contrats et projets qui ont migré vers la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Europe.
- Procéder à la mise sur pied de **deux fonds d'investissement** dédiés pour l'un, à la création de **propriété intellectuelle québécoise** et l'**exportation** et, pour l'autre, au **développement des infrastructures** des studios d'animation.
- **Intensifier les efforts de formation de la main-d'œuvre spécialisée en production d'animation et y ajouter un programme de formation en entreprise** pour étudiants finissants et de formation continue pour les employés œuvrant déjà dans les studios, de même qu'une considération complémentaire pour l'immigration de la main-d'œuvre qualifiée.



# PROPOSITIONS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE DURABLE DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ANIMATION

L'Alliance Québec Animation (AQA) a proposé des avenues structurantes pour soutenir la réalisation d'un portfolio de projets de **44** projets d'animation en services, en production originale et en télévision à produire par des entreprises québécoises, soit **345 M\$** de volume de production au Québec, dont **255 M\$** de travaux d'animation.

En rappel, l'AQA prône les solutions suivantes :

- Procéder à la mise sur pied de **trois (3) fonds d'investissement** :
  - Fonds d'équité en production d'animation cinématographique et télévisuelle pour la propriété intellectuelle québécoise et la production de services ;
  - Prêt/avances de distribution (*Gap*) contre les revenus sur le marché international, admissible à travers deux volets, soit la production québécoise ou la production de services ;
  - Soutien au financement des infrastructures des studios d'animation.
  
- Revoir les critères d'application des **crédits d'impôts** et plus particulièrement la notion « d'effet réducteur ».
  
- Intensifier les efforts de **formation** de la main-d'œuvre spécialisée en production d'animation et y ajouter un programme de formation en entreprise pour étudiants finissants et de formation continue pour les employés œuvrant déjà dans les studios, de même qu'une considération complémentaire pour l'immigration de la main-d'œuvre qualifiée.

Afin d'outiller encore davantage les décideurs publics et de s'assurer que les avenues préconisées reflètent adéquatement les préoccupations, attentes et réalités de l'industrie, les membres de l'AQA ont détaillé leurs propositions, les balisant de règles et de critères d'application pour en favoriser le déploiement efficace.

## PROGRAMME D'ÉQUITÉ

Un investissement sous forme d'équité dans une production. L'équité, quoique plus risquée que le *Gap financing*, offre l'avantage de donner une participation aux profits du projet en plus d'avoir récupéré son capital.

## **PROGRAMME DE *GAP FINANCING***

Une participation sous forme de *Gap financing* permettant de compléter le financement d'une production, est un prêt récupérable à même les ventes futures, en priorité aux investissements en équité. Par contre, il ne donne pas droit à une participation au profit du projet.

## **CONCLUSION**

L'industrie de l'animation au Québec est une véritable force industrielle exportatrice.

Elle est créatrice de richesse et d'emplois.

Elle est une source intarissable de valeur ajoutée et d'activités dérivées par la création de propriété intellectuelle.

Elle doit être justement reconnue et équitablement soutenue.

Pour ce faire, l'industrie doit disposer des leviers nécessaires et des moyens de ses ambitions afin de réaliser un portfolio de projets dont le volume de production est estimé à 214 millions de dollars, en plus de participer, encore plus activement, au dynamisme économique et à la prospérité du Québec.

Le gouvernement du Québec doit devenir un véritable partenaire de l'industrie et en appuyer la performance et la croissance.

## ANNEXE I

### Des performances inspirantes à multiplier

L'industrie de l'animation québécoise constitue une véritable force exportatrice et créatrice de richesse. Ci-dessous, deux exemples éloquentes qui en témoignent.

**TOUPIE ET BINOU**, créé par Dominique Jolin dont la première remonte à 2006, s'est traduit par :

- Des revenus d'affaires globaux de plus de 15 millions de dollars ;
- Au top 10 des émissions télévisuelles pour la clientèle préscolaire, de Treehouse, Radio-Canada et Télé-Québec ;
- Une série vendue dans 175 pays et produite en 30 langues ;
- Plus d'un million de DVD et plus de 800 000 livres vendus en 2015 ;
- Des spectacles d'une valeur de 6,5 millions de dollars au box-office présentés dans 54 villes à travers le Canada en 2016 ;
- Des produits génériques allant des jouets aux vêtements vendus à un million d'unités cette année sans compter les dizaines de licences de fabrication vendues ;
- Un site Web, des applications mobiles, des sites interactifs, une page Facebook et d'autres multiples plateformes ;
- Un partenariat privilégié avec Apple, YouTube, Facebook, Sunwing et Walmart.

Et l'aventure continue puisque ces personnages se retrouveront sur le grand écran en 2017. Sans compter les 38 nouvelles publications qui seront mises en marché.

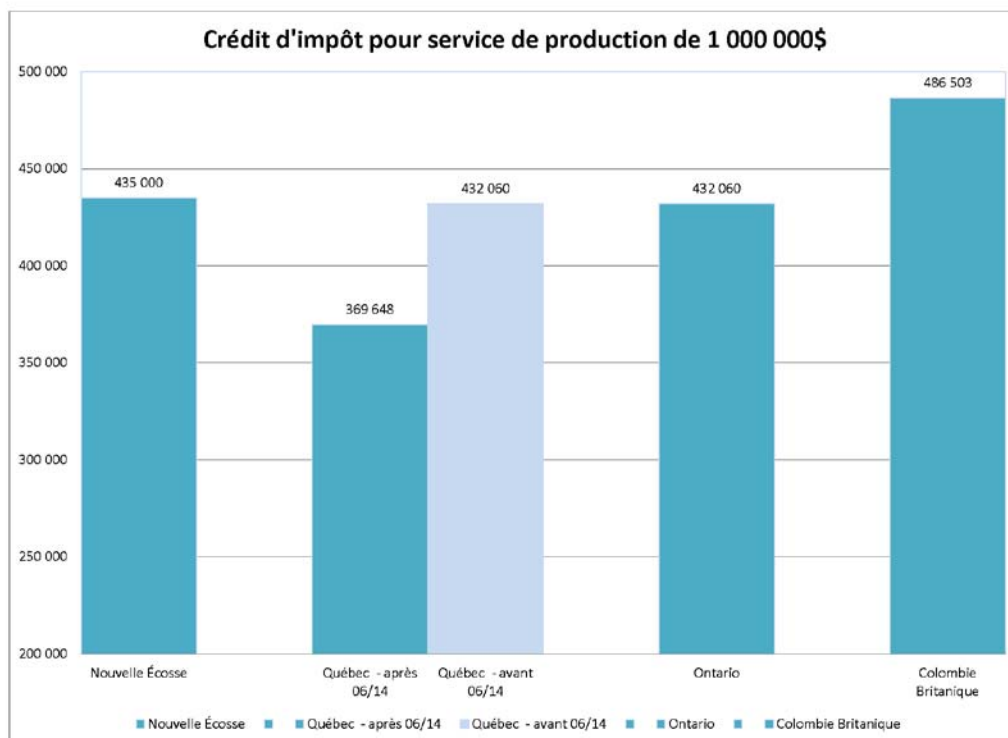
**LA GUERRE DES TUQUES 3D** affiche une trajectoire tout aussi impressionnante et déjà, le film a été vendu dans plus de 200 pays :

- Des revenus d'affaires globaux pour CarpeDiem de 12 millions de dollars ;
- Les meilleurs box-offices du Québec et du Canada 2015 avec 4 millions de dollars ;
- Des préventes à l'international de 2,6 millions de dollars ;
- Des ventes internationales dans plus de 200 pays ;
- Plus de 40 000 DVD vendus dans les trois premières semaines d'exploitation au Québec ;
- Plus de 35 000 copies de livres vendus au Québec ;
- Une application pour tablette maintenant vendue mondialement ;
- Un album de la trame sonore mis en vente mondialement par Sony, déjà disque d'or au Québec (40 000 copies) ;
- Des produits dérivés vendus au Québec pour plus de 2 million de dollars ;
- Une exposition thématique au Musée Grévin Montréal qui voyagera dans quelques pays d'Europe ;
- Une série télé dérivée du film en chantier qui représente un chiffre d'affaires pour CarpeDiem de 5 millions de dollars ;
- Une suite du long métrage en financement, pouvant générer des revenus de plus de 10 millions de dollars.

## ANNEXE II

### La modification aux crédits d'impôt de 2014 : un frein à la croissance de l'industrie québécoise

Le tableau comparatif ci-dessous présente les taux de crédits d'impôt avant et après juin 2014 dans les principaux centres de production au Canada. On y constate que le Québec avait perdu sa compétitivité face à l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse.



Avril 2016